

Une ambition et des compétences au service de la mer et du littoral

La direction interrégionale de la mer (DIRM) est en charge de la conduite des politiques de l'État en matière de développement durable de la mer, de gestion des ressources et de régulation des activités maritimes.

Pour la métropole, les directions interrégionales de la mer correspondent aux grandes façade maritimes : Manche Est-mer du Nord, Nord Atlantique-Manche Ouest, Sud Atlantique et Méditerranée.

- la partie maritime et environnementale des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- les directions départementales des territoires et de la mer/délégations à la mer et au littoral/ (DDTM/DML) ;
- tout autre service et opérateur de l'État intervenant dans l'espace marin.

La DIRM NAMO est en charge de la conduite des politiques de l'État en matière de développement durable de la mer, de gestion des ressources et de régulation des activités maritimes.



dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr



Les missions de la DIRM

Coordination des politiques en mer et sur le littoral

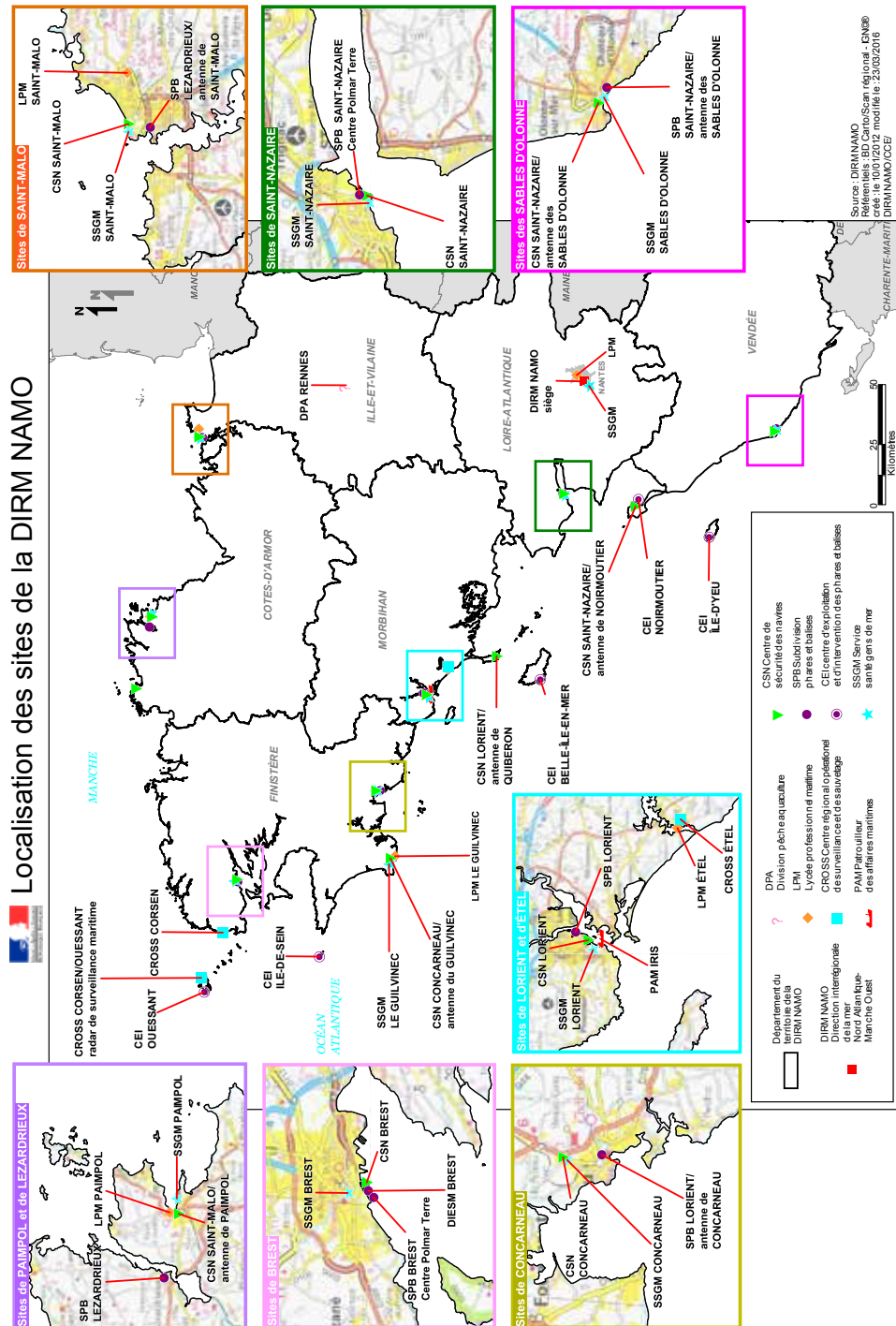
- Coordonner les politiques de régulation des activités exercées en mer et sur le littoral et veiller à leur cohérence.
- Animer le réseau des services et opérateurs de l'État chargés de ces politiques ; promouvoir avec eux une vision d'ensemble des espaces maritimes et littoraux et des politiques publiques susceptibles d'impact sur l'espace maritime.
- Assurer, avec les DREAL et les DDTM, la gestion et la protection du littoral et la planification des activités en mer, en concertation avec les usagers.

Développement durable des activités maritimes

- Encadrer les activités maritimes (navigation, pêche, cultures marines, loisirs nautiques, santé des gens de mer).
- Mettre en œuvre certaines aides publiques pour les affaires maritimes et la pêche.
- Appuyer l'emploi maritime et encadrer la formation professionnelle maritime (tutelle académique des lycées maritimes).
- Coordonner les contrôles (pêche, environnement marin, sécurité maritime).
- Promouvoir le développement et appuyer la bonne insertion des activités et des services maritimes, en terme de protection de l'environnement marin et d'équilibre des usages (énergies maritimes, transports maritimes et activités portuaires, tourisme nautique...).

Sécurité maritime

- Assurer la sauvegarde de la vie humaine en mer.
- Prévenir les risques :
 - par le contrôle de la sécurité des navires et de leurs équipements ;
 - par le contrôle de la compétence des marins et des effectifs nécessaires à la conduite de ces navires et par le développement de la formation maritime ;
 - par le renforcement de la prévention concernant les risques du travail maritime ;
 - par la mise en œuvre de dispositifs de sécurité de la navigation maritime : signalisation maritime, surveillance du trafic maritime, information nautique.
- Préparer la lutte contre les pollutions accidentelles du milieu marin.



La DIRM NAMO en chiffres*

614 postes

2 874 navires professionnels

330 408 navires de plaisance

6 185 marins-pêcheurs

412 M€ de produits de la mer
débarqués et commercialisés en criée

34 M de tonnes
de trafic de marchandises

35 M€ d'aides du fond
européen pour la pêche
(FEP programmation 2007/2013)

244 M€ de chiffre
d'affaires conchycole(2013)

86 zones natura 2000

4 114 visites de contrôle
de sécurité de navires
professionnels

2 896 établissements de signalisation maritime **

5 315 opérations de sauvetage et
d'assistance coordonnées par les CROSS

18 424 titres de formation professionnelle maritime délivrés

5 lycées professionnels maritimes

*2016 sauf mention contraire

**Phares, esparses, bouées, ames, tourelle